

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 juin 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H33

2015-06-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Demande d'approbation au PIIA no 2015-12 : lotissement phase 1 – Place de l'île;
- 7.2 Avis de motion – projet de règlement no 521, décrétant un emprunt et une dépense pour financer les travaux relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements municipaux pour l'ouverture des rues Gérald-Godin et Madore;
- 7.3 États comparatifs semestriels 2015 – dépôt;
- 7.4 Autorisation de signature – engagement – réseau Bell Canada et Hydro-Québec pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert.

ADOPTÉE

2015-06-158 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-06-159 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2015, au montant de **84 201,04 \$**.

ADOPTÉE

2015-06-160 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d’approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2015, au montant de **1 998 039,18 \$**.

ADOPTÉE

2015-06-161 UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENT D’EMPRUNT FERMÉ

Considérant que lors de l’octroi de la subvention du programme TECQ 2010-2013, les travaux subventionnés étaient déjà financés;

Considérant que la ville a un solde disponible au montant de la subvention, sur le règlement d’emprunt 486 qui a été fermé le 29 janvier 2013;

Considérant qu’il y a lieu d’imputer le solde disponible au remboursement de la dette du règlement 486, sur la portion de la subvention.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de procéder au remboursement du solde disponible au règlement fermé 486 selon l’échéancier établi ci-après :

DATE DE PAIEMENT	CAPITAL REMBOURSÉ AU RÈGLEMENT 486	REMBOURSEMENT DE LA DETTE (PORTION SUBVENTION)
29-01-2014	10 700 \$	7 546 \$
29-01-2015	11 100 \$	7 828 \$
29-01-2016	11 400 \$	8 039 \$
29-01-2017	11 800 \$	8 321 \$
29-01-2018	12 100 \$	8 533 \$

Que les fonds soient puisés annuellement, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 à même le solde disponible sur règlement d’emprunt fermé et imputé au poste budgétaire 1-03-100-00-100.

ADOPTÉE

2015-06-162 RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS D’INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Considérant l’article 538 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Considérant que les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux;

Considérant que la mairesse et le conseiller du district 1 ont été élus en juin 2014.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de recevoir le dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de la mairesse Danie Deschênes et du conseiller du district no 1 Bruno Roy. En conséquence d’un tel dépôt, ces élus peuvent siéger conformément à la loi.

ADOPTÉE

2015-06-163 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-32, RÉGISSANT LES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES BÂTIMENTS DE TYPE « MÉGA DÔME » ET LES BÂTIMENTS AGRICOLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage no 437, aux fins de permettre la construction de « méga dôme »;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 mai 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-32 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement no **437-32** intitulé « Règlement régissant les normes d'aménagement pour les bâtiments de type « méga dôme » et les bâtiments agricoles du règlement de zonage no 437 ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-06-164 **RÈGLEMENT NO 445-15, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR DIVERS AJUSTEMENTS DES TARIFS – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 mai 2015;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-32 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **445-15**, intitulé « Règlement modifiant le règlement no 445 sur les tarifs – nouvelle tarification.

ADOPTÉE

2015-06-165 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement no 515-1, modifiant le Règlement no 515, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer la construction de « méga dômes »;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 mai 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no **515-1**, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-06-166 RÈGLEMENT NO 519 – RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ADOPTION

Considérant qu'il est primordial de lutter contre la propagation de l'agrile du frêne;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 mai 2015;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'adopter le règlement no **519** intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne ».

ADOPTÉE

2015-06-167 RÈGLEMENT NO 520 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 292 300 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'UN POSTE DE POMPAGE ET D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT SUR LE PLATEAU NOTRE-DAME – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 mai 2015;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 292 300 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement sur le plateau Notre-Dame, en vue du projet domiciliaire du secteur.

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

-61-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 520 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 292 300 \$ pour la réalisation des travaux d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement sur le plateau Notre-Dame ».

ADOPTÉE

2015-06-168 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 510-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à cette séance, il est présenté pour adoption le règlement no 510-1, modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510, afin de permettre l'usage unifamilial ou multifamilial dans certains secteurs et un usage commerce de voisinage dans le noyau villageois.

2015-06-169 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 510-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no 510, afin notamment de permettre l'usage unifamilial ou multifamilial dans certains secteurs et un usage commerce de voisinage dans le noyau villageois;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 510-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510, afin de permettre l'usage unifamilial ou multifamilial dans certains secteurs et un usage commerce de voisinage dans le noyau villageois.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-06-170 RÈGLEMENT NUMÉRO 436-6 – MODIFIANT UNE AIRE D'AFFECTION « HABITATIONS FORTE DENSITÉ » IDENTIFIÉE AU PLAN D'URBANISME NO 436 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement révisant le Plan d'urbanisme no 436;

Considérant qu'il y a lieu de modifier une aire d'affectation habitations de forte densité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2015 et que le premier projet de règlement no 436-6 a été adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mai 2015;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **436-6** intitulé « Règlement modifiant une aire d'affectation « Habitations forte densité » identifiée au Plan d'urbanisme no 436 ».

Que copie du règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour approbation finale.

ADOPTÉE

2015-06-171 **RÈGLEMENT NUMÉRO 437-34 – MODIFIANT LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE H-207 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 modifiant diverses dispositions aux fins:

- de créer une nouvelle zone, soit la zone H-207;
- d'y spécifier les usages qui y seront autorisés;
- de préciser les dispositions particulières qui seront applicables à cette zone;
- d'apporter tous autres ajustements nécessaires à la suite de ces modifications.

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2015 et que le premier projet de règlement no 437-34 a été adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mai 2015;

Considérant qu'aucune approbation référendaire n'est requise pour l'adoption de ce règlement;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **437-34** intitulé : « Règlement modifiant les normes applicables à la zone H-207 du règlement de zonage no 437 ».

Que copie du règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour approbation finale.

ADOPTÉE

2015-06-172 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-10, LOT 4 378 000 (BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2015-10, lot 4 378 000 (boulevard Perrot) à l'effet de permettre la subdivision du lot en 2 lots dérogoires soit :

- 1 lot avec un frontage de 20 mètres au lieu de 25 mètres, une profondeur de 44,77 mètres au lieu de 55 mètres et une superficie de 931,5 mètres carrés au lieu de 1375 mètres carrés;
- 1 lot avec un frontage de 20 mètres au lieu de 25 mètres, une profondeur de 53,28 mètres au lieu de 55 mètres et une superficie de 971 mètres carrés au lieu de 1375 mètres carrés.

ADOPTÉE

2015-06-173 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-11, LOT 2 068 815 (2 RUE ROULEAU)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-11 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2015-11, lot 2 068 815 (2, rue Rouleau) à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 6,55 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits à la réglementation en vigueur pour une section de 2,45 mètres de largeur.

ADOPTÉE

2015-06-174 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – LES FÊTES DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une aide financière au montant de **500\$** à l'école secondaire la **Cité-des-Jeunes**, afin de participer aux fêtes du 50^e anniversaire de l'institution.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2015-06-175 **OCTROI DU SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL**

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription du club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une somme de **8 806 \$** à titre de soutien à l'inscription pour les 44 citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil** – saison 2014-2015.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-06-176 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques du Québec », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2015.

Que madame Guylaine Lauzon, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-06-177 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DU LOT 3 961 482 CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant que le propriétaire du lot 3 961 482 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, a offert à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de lui céder le terrain à la seule condition d'y installer un banc pour une halte municipale.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires afin d'acquérir le lot **3 961 482**, Cadastre du Québec.

De mandater Me Claude Chamberland afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2015-06-178 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION – RUE DE L'ÉGLISE

Considérant les recommandations du comité de circulation à sa rencontre du 25 mai 2015;

Considérant les demandes répétées des citoyens d'améliorer la sécurité des élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Garde.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de modifier la signalisation routière de la rue de l'Église, afin de permettre la circulation à **sens unique** en direction du nord vers le sud, uniquement pour la portion située entre le boulevard Perrot et le 25, rue de l'Église.

D'autoriser les travaux publics à procéder à l'installation du panneau d'affichage en conformité avec les obligations du code de sécurité routière.

D'acheminer une copie de cette résolution à la sûreté du Québec poste Vaudreuil-Soulanges Est.

ADOPTÉE

2015-06-179 RETRAIT DE LA RELIP – VILLE DE PINCOURT – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE

Considérant la volonté de la ville de Pincourt de se retirer de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot;

Considérant que les autres villes membres désirent aller de l'avant avec un projet de construction d'un complexe aquatique.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à conclure avec la Ville de L'Île-Perrot, l'entente modifiant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot, afin de permettre le retrait immédiat de la Ville de Pincourt selon les modalités prévues à l'entente modifiée;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de L'Île-Perrot et à la Ville de Pincourt.

ADOPTÉE

2015-06-180 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE PROMOTEUR – PHASE 1 – PLACE DE L'ÎLE

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux pour la Phase 1 du projet domiciliaire « Place de l'île ».

ADOPTÉE

2015-06-181 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-12 : LOTISSEMENT PHASE 1 – PLACE DE L'ÎLE**

Considérant qu'une demande a été présentée lors de la réunion du 2 juin 2015;

Considérant que le propriétaire souhaite subdiviser son immeuble afin de créer la phase 1 de son développement pour la construction de maisons de ville et de condominiums;

Considérant que le propriétaire dépose un plan projet de subdivision illustrant l'opération cadastrale projetée (arpenteur-géomètre : Louis Boudreault - minute: 21 010);

Considérant que le projet déposé est en conformité avec les objectifs du Règlement 515 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural;

Considérant que la superficie de terrain cédée doit correspondre à 10 % de la superficie totale du terrain ou au paiement d'une somme d'argent représentant 10 % de la valeur du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que la Ville accepte la cession aux fins de parc suivante :

- Le lot 5 715 335 cadastre du Québec, représentant 3,4 % de la superficie brute;
- Une somme de 39 534 \$ représentant 6,6 % de la valeur du site.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyer par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande d'approbation au PIIA 2015-12 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-06-182 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 521, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'OUVERTURE DES RUES GÉRALD-GODIN ET MADORE**

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté un projet de règlement no 521, décrétant un emprunt et une dépense pour financer les travaux relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements municipaux pour l'ouverture des rues Gérard-Godin et Madore.

Le remboursement de cet emprunt sera fait par le secteur concerné.

2015-06-183 **ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS 2015 – DÉPÔT**

La trésorière dépose conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2015.

2015-06-184 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENGAGEMENT – RÉSEAU BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC POUR LES RUES KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant que la Ville est le promoteur d'un projet dans le cadre duquel Bell doit déployer un réseau de télécommunication composé notamment de poteaux et de câbles aux abords de la rue Kay à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'en date des présentes, la Ville n'a pas été en mesure d'obtenir une servitude de la part du propriétaire de l'immeuble sis au 6, rue Kay à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, connu et désigné comme le lot 2 067 181, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (ci-après le « **lot 2 067 181** »);

Considérant que la Ville s'engage à déployer tous les efforts nécessaires à l'obtention d'une servitude sur le lot 2 067 181 en faveur de Bell Canada.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville la convention avec Bell Canada relativement au réseau de distribution devant être déployé dans le projet des rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mai 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2015 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-06-185 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h10 .

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
